Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260703-TH_DCM_2026_58-DE

COMMUNE DE THOURIE 35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 3 juillet 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
29 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 13
Excusés 2
Votants 15

Membres présents : Mme Amandine BELLAY, M. Daniel BORDIER, Mme Aline GIACALONE Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINÉ, M. Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON, Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER.

Membres absents excusés : M Julien CHENARD donne pouvoir à Mme Aline GIACALONE, M Cédric DANIEL donne pouvoir à Mme Christine HERVOCHON

Membres absents : sans objet

Mme Amandine BELLAY été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-58
Délibération modificative d'ouverture des crédits avant le vote du BP2026

En décembre 2025, le conseil a délibéré pour ouvrir des crédits en investissement pour pouvoir régler les factures avant le vote du BP 2026 pour un montant de 262 000 €.
Le contrôle budgétaire de la Préfecture a relevé l'absence de restes à réaliser au CFU 2025.
Bien que ce soit la méthode utilisée depuis 15 ans sans que cela nous ait été signalé, ces RAR ont été intégrés, à tort, dans la délibération d'ouverture des crédits. Ces modifications d'écriture, n'impactent pas le budget final mais il convient de :

- Corriger la délibération d'ouverture des crédits avant le vote du BP2026
- Prendre la délibération constatant les Restes à réaliser 2025
- Voter le CFU 2025 avec ces RAR
- Corriger la délibération d'affectation des résultats 2025 pour intégrer les RAR 2025
- Corriger le BP 2026 avec cette nouvelle affectation des résultats

Lors de sa séance du 6 mars 2026, le conseil avait corrigé la délibération d'ouverture des crédits votée le 19 décembre 2025, comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Libellé	Montant
16		165	Dépôt de Garantie	1 000.00 €
21	140	2111	Acquisition de terrains	1 100.00 €
	140	212	Aménagement de terrain	12 000.00 €
	118	2152	Installations de voirie	20 000.00 €
	118	2153	Installations Réseaux divers	7 000.00 €
	118	2157	Matériel Technique de voirie	12 000.00 €
	86	2158	Matériel technique divers	8 900,00 €
23	154	231	Immobilisations corporelles en cours	200 000.00 €
			TOTAL	262 000.00 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260703-TH_DCM_2026_58-DE

Afin de la rendre cohérente avec les Reste à Réaliser 2025, le conseil modifie la délibération d'ouverture des crédits comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Libellé	Montant
16		165	Dépôt de Garantie	1 000.00 €
21	140	2111	Acquisition de terrains	1 100.00 €
	118	2152	Installations de voirie	20 000.00 €
	118	2153	Installations Réseaux divers	7 000.00 €
	86	2158	Matériel technique divers	8 900,00 €
			TOTAL	38 000.00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par vote à main levée, modifie la délibération générale d'ouverture des crédits et autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2026 dans la limite des crédits précisés ci-dessus, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour copie conforme,
Le Maire

